Programme de Formation

ENV04 - La gestion des sites et sols pollués



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 15/04/2027

fin 16/04/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Responsables, cadres et agents des services environnement

Responsables et cadres des services fonciers, services techniques, services aménagement, Responsables juridiques et juristes des collectivités locales et des services de l'État

Objectifs pédagogiques

• Maîtriser les grandes lignes de la réglementation et des outils méthodologiques applicables à la gestion des sites pollués

• Connaître les différentes techniques qui permettent d'assurer une

réhabilitation de ces sites

• Faire le point sur le cadre juridique et les responsabilités en matière de sols pollués

• Prévenir les risques en cas de cession ou d'acquisition de sites pollués

Description

1.La réglementation applicable en matière de pollution des sites et sols

- Les nouveautés réglementaires de l'obligation de remise en état des sites pollués
- L'article 227 de la loi Grenelle 2 sur la responsabilité des maisons mères par rapport à leurs filiales
- L'obligation de remise en état au regard de l'usage futur du site
- La prescription

2. La réglementation : prévenir les risques en cas de cession ou d'acquisition de sites pollués

- L'obligation d'information en cas d'acquisition ou cession de sites pollués
- Mesurer la portée de l'obligation d'information : les risques pour le vendeur et l'acquéreur
- L'audit d'acquisition

- Les sanctions pour défaut d'information
- Déterminer l'usage futur et les servitudes à mettre en place

3. Les aménagements contractuels : la rédaction des contrats de cession et des garanties de passif environnemental

- Les clauses clés à insérer dans le contrat (garantie, limitation ou exonération de responsabilité)
- La rédaction de clauses de cession et de garantie du passif environnemental

4. La procédure administrative de fermeture d'un site industriel

- Le responsable de la remise en état
- Les solutions en cas de liquidation, de pollueur insolvable, de site orphelin…
- La procédure de remise en état de l'article L. 512.17 du Code de l'environnement
- Les différentes techniques qui permettent d'assurer une réhabilitation de ces sites
- Les modalités d'évaluation des risques de pollution
- Les différents procédés de réhabilitation
- La responsabilité en matière de sites et sols pollués
- La responsabilité du Maire (déchets) et de l'État (ICPE) en cas de carence dans l'exercice de leurs pouvoirs de police respectifs
- Les responsabilités civiles, pénales et administratives du pollueur

5. Le contentieux en matière de sites et sols pollués

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud